

Faire face aux temps incertains

Le virus des inégalités

D'après le récent rapport d'OXFAM, la crise sanitaire et ses répercussions économiques ont encore accru les inégalités, et pas qu'un peu !

- ✓ Depuis le début de la pandémie, les 10 personnes les plus riches du monde, dont Bernard Arnault, ont vu leur fortune augmenter de plus de 500 milliards de dollars !
- ✓ Dans le même temps, et pour ne parler que de la France, selon les associations caritatives, plus d'un million de personnes aurait basculé dans la pauvreté, principalement des femmes isolées, des jeunes, des étudiants qui ont perdu leurs petits jobs, et des travailleurs précaires dont les missions d'intérim ou CDD n'ont pas été renouvelées.

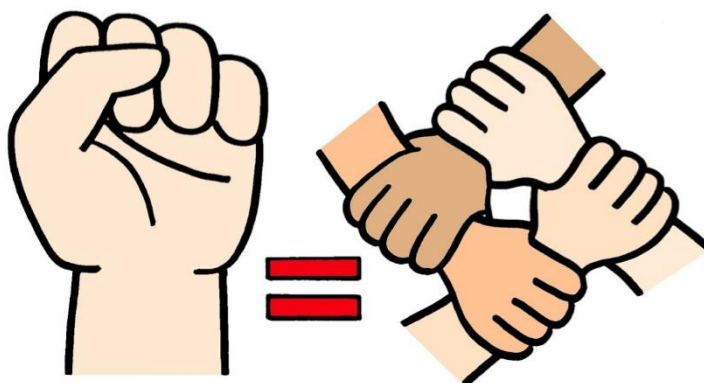
La réforme de l'assurance-chômage, si elle rentre en application en juillet aggravera encore cette situation.

Sans oublier les retraités dont les pensions ne sont pas revalorisées alors que l'alimentation, le gaz, et les mutuelles ne cessent d'augmenter.

Le monde d'après pire que celui d'avant ?

Alors que le plan de relance devrait être un plan de rupture pour construire un monde plus juste et plus durable, il n'en est rien.

- La crise sanitaire a confirmé la nécessité de renforcer les services publics, notamment les moyens aux hôpitaux, aux EHPAD, aux services de santé de proximité. Pourtant les suppressions de lits et d'effectifs se poursuivent.
- La crise a montré l'impérieuse nécessité de relocaliser de nombreuses productions pour se



mettre à l'abri des ravages de la mondialisation capitaliste. Pourtant les plans de suppressions d'emplois et les délocalisations se poursuivent en l'absence d'une véritable politique industrielle et de contreparties demandées aux multinationales en échange des aides publiques.

- La participation de l'Europe au plan de relance français est assortie de nouvelles obligations en matière d'austérité, de casse de la protection sociale et des services publics.

Un avenir qui inquiète

Bien que les exigences de justice soient omniprésentes dans la société, c'est un tout autre chemin que certains voudraient nous tracer :

- ✓ Les grands médias tentent de nous enfermer dans un choix entre peste et choléra, entre Macron et Le Pen.
- ✓ Des généraux en retraite ont la gâchette qui les démange et rêvent de Pinochet.
- ✓ Quand les militants CGT sont attaqués le 1^{er} mai à Paris, c'est l'esprit de résistance qui est visé.

Dans ces temps troublés, la CGT ne se laisse pas impressionner. Nous faisons le choix de ne rien lâcher et de rester fidèles à nos valeurs d'égalité, de fraternité et de progrès social.

Demande de retraite : condamnation définitive de la CARSAT

Le délai de pourvoi en Cassation étant passé, la condamnation de la CARSAT Bourgogne/Franche-Comté pour *défaut d'information* lors du passage de la procédure-papier à la procédure-internet, est maintenant définitive.

C'est un succès pour nous puisque la CARSAT se voit obliger d'indemniser le demandeur des 2 mois de retraite Sécu + complémentaire qu'il avait perdus.

Nous avons donc informé la presse (voir ci-dessous) et sollicité le président de la CARSAT pour que les autres personnes piégées

lors du changement de procédure puissent être à leur tour indemnisées. Sans réponse pour l'instant. A suivre ...

Mais cette condamnation a aussi une portée plus large à l'heure où les administrations voudraient que tout se fasse par internet sans tenir compte des personnes qui ne sont pas équipées, ou tout simplement, qui ne sont pas à l'aise avec les démarches en ligne.

Pour notre part, nous demandons qu'en toutes circonstances soient maintenus une procédure papier et un lieu d'accueil et renseignement.

SOCHAUX

Un couac administratif le prive de pension pendant deux mois

La dématérialisation, en 2018, des demandes de retraite auprès de la Carsat, cet organisme du régime général de la Sécurité sociale, a débouché sur le non-versement à plusieurs dizaines de jeunes retraités de leur pension. L'un d'eux, soutenu par la CGT, a saisi la justice. Qui a tranché en sa faveur.



Abakar : une solidarité qui ne se dément pas

Après la scandaleuse expulsion d'Abakar, la première urgence pour qu'il ne couche pas dehors, a été de lui trouver un contact à Conakry, un toit, et de lui faire parvenir un peu d'argent pour les besoins quotidiens.

Abakar a mis à profit ce séjour forcé en Guinée pour se faire établir un passeport biométrique. Celui-ci confirme en tous points son identité, son état-civil, son âge, n'en déplaie au préfet du Doubs qui avait justifié son expulsion par un « doute » sur ces éléments.

Comme la sécurité d'Abakar n'était pas assurée dans ce pays qu'il a dû fuir à l'âge de 14 ans, la solidarité internationale a permis de le mettre à l'abri à Dakar (Sénégal). Merci à celles et ceux qui ont permis une chose aussi remarquable !

Les démarches se poursuivent pour lever l'interdiction de retour et permettre à ce gosse de retrouver une vie normale et d'exercer son métier de cuisinier.



Un beau 1^{er} mai

Entre le temps exécrable et l'épidémie de COVID, notre 1^{er} mai 2021 aurait pu être bien tristounet.

Il n'en a rien été :

Avec 320 manifestants (chiffre Est Républicain), la participation a été au-delà de nos prévisions, et nous avons eu le plaisir de revoir quelques amis venus d'assez loin pour participer à ces retrouvailles revendicatives.

En plus des traditionnelles interventions syndicales et internationales (kurdes et alevis), la commémoration du 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris a donné à ce 1^{er} mai un cachet particulier :

Le re-baptême de la rue Thiers a été une initiative appréciée, qui restera dans les mémoires.

Malgré des conditions sono et météo difficiles, la chorale a pu interpréter 3 chants de la Commune, « La semaine sanglante », « Le drapeau rouge », « Le temps des cerises », accompagnée par de nombreux participants.

La manifestation s'est terminée sur la musique de HK : « Danser encore » ce dont certains et certaines ne se sont pas privés !



Jours d'ancienneté lors du départ en retraite : 1^{er} round !

Depuis 2017, PSA a cessé de payer une partie des jours d'ancienneté dus aux salariés partant en retraite après un congé-senior.

Notre section syndicale, soucieuse des droits des retraités, a porté l'affaire devant le Conseil des Prud'hommes qui a examiné le 3 mai le premier cas que nous lui avons soumis.

Faute d'arguments convaincants sur le non-respect de la convention collective, l'avocat de Peugeot a préféré mettre la pression sur les Conseillers Prudhommaux, en affirmant haut et fort qu'en dépit d'un montant individuel limité (700 à 900 €), il s'agissait pour Peugeot d'un « dossier sensible », susceptible de se répercuter sur de nombreux ex-salariés.

Un message envoyé notamment aux Conseillers-employeurs pour leur faire comprendre que PSA n'accepterait pas qu'ils manquent à leur « obligation de loyauté patronale ».

Pour notre part, nous restons confiants car nos arguments juridiques sont solides.

Le 28 juin nous saurons si le Conseil des Prud'hommes nous donne raison ou tort ... ou si, faute d'accord entre les conseillers, l'affaire est renvoyée devant un juge départiteur.
A suivre ...



Dividendes et délocalisations : les deux faces d'une politique

Délocalisations

La délocalisation en Hongrie de la nouvelle gamme de moteurs EP menace l'avenir de l'usine de Douvrin. Quant au prochain modèle haut de gamme Citroën (C5X), la direction a prévu de le produire uniquement en Chine, et de le réimporter en Europe. Nous voilà bien loin de la réindustrialisation promise en échange des aides publiques massives à la filière automobile !

Dividendes

Mais ces aides publiques ne sont pas perdues pour tout le monde. Le 15 avril, les actionnaires de Stellantis (PSA/Fiat), se sont attribué un nouveau dividende de 1 milliard €. Une paille !

Ce milliard vient s'ajouter à l'équivalent de 2,8 milliards € qu'ils s'étaient déjà voté le 8 mars à l'occasion du mariage entre les deux groupes. Quand on aime, on ne compte pas !

Dans le Pays de Montbéliard

Gratuité des bus : un petit pas

Il y a deux ans, le 27 avril 2019, à l'occasion de l'inauguration du réseau Evolity (ex-CTPM), nous avons distribué aux usagers un tract sur les avantages de la gratuité pour l'environnement, pour le pouvoir d'achat, pour la vie sociale.

Aujourd'hui, PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) vote la gratuité ... lors des pics de pollution. C'est un petit pas qui nous réjouit et qui en appelle d'autres en gratuité et en desserte.



Ce qu'on va faire dans les prochaines semaines

Retrouver les bonnes habitudes

Depuis mars 2020, le fonctionnement de notre section a été entravé par l'épidémie de COVID, les règles sanitaires (confinement, arrêt des prêts de salles pour se réunir ...), et la prudence à laquelle nous nous sommes nous-même astreints afin que personne ne soit contaminé à cause de l'activité syndicale.

Si nous avons pu maintenir une partie de notre activité (actions juridiques, organisation de manifestations ...), cela s'est fait sans que nous ayons les échanges et discussions permettant à chacune et chacun de donner son avis et de faire ses propositions.

Aujourd'hui, beaucoup d'entre nous sont vaccinés (ou en cours), et nous maîtrisons mieux les dispositions à prendre pour garantir la sécurité de tous.

Nous allons donc pouvoir reprendre progressivement nos réunions de collectif-retraités (d'abord en extérieur) et nos balades

puis envisager la tenue de notre Assemblée Générale annuelle.

- ✓ Dans les temps troublés que nous traversons, il est important de pouvoir échanger, discuter, pour fixer nos priorités et tracer des perspectives.
- ✓ Après une longue période de contacts restreints, cela fera du bien de retrouver des relations normales.

Le collectif-retraité se réunira

Mardi 18 mai à 14H
Amphithéâtre du Pré-la-Rose
à Montbéliard

Chacune et chacun y est bienvenu

Et vous pouvez dès maintenant noter sur votre agenda la Commémoration du 11 juin 1968 qui sauf contrordre, se déroulera

Vendredi 11 juin à 16H15

Plaque commémorative, square Dagnaud